

Vétérinaire ou futur vétérinaire ?

Pour étudier et s'installer

Choisissez la Côte-d'Or !



Le Département
accompagne
la médecine
vétérinaire en
milieu rural

5 aides sont financées par le Département à partir du 2 janvier 2024

ÉTUDIANTS



Logement

300 € / mois

pour un logement situé en Côte-d'Or (hôtel, gîte, chambre d'hôte...) pour 6 mois de stage maximum

Déplacements

300 € / mois

pour les déplacements effectués pendant le stage et entre le lieu d'étude et le stage, pour 6 mois de stage maximum

Études et projet professionnel

800 € / mois

sur 12 mois consécutifs maximum

pour les étudiants vétérinaires de dernière année qui s'engagent à exercer leur activité de vétérinaire auprès des animaux de rente pendant 5 ans en Côte-d'Or



VÉTÉRINAIRES

Installation

jusqu'à 60 000 €

pour les dépenses liées au début d'activité pour pratiquer la médecine rurale

Modernisation

jusqu'à 30 000 €

pour les cabinets vétérinaires existants et pratiquant la médecine rurale

Pour ces aides, les vétérinaires signent une convention dans laquelle ils s'engagent à établir leur domicile professionnel en Côte-d'Or et à exercer auprès des animaux d'élevage ou de rente pendant minimum 5 ans, en assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage.



Retrouvez les détails et les conditions d'attribution de ces aides sur cotedor.fr ou par téléphone au 03 80 63 65 69

